



**CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS**

## APPEL A PROJETS POUR L'ANIMATION ARTISTIQUE DU SITE ET DU BATIMENT



**ASCO CENTRE DE COMPETENCE MUTUALISE A CONTHEY**

**RAPPORT DU JURY – NOVEMBRE 2024**

## Objet du marché

Le Service immobilier et patrimoine (SIP) de l'Etat du Valais en collaboration avec le Service de la culture, se référant à l'article 11 du règlement sur la promotion de la culture du Canton du Valais du 10 novembre 2010 (état au 01 avril 2021) "Intervention artistique sur les constructions", a réservé un montant de fr. 160'000.- pour une intervention artistique liée à la construction d'un centre de compétences mutualisé à Conthey

## Type de procédure

Il s'agit d'un appel d'offres sur invitation au sens de l'article 20 de l'AIMP du 15 novembre 2019 (état au 01 janvier 2024).

## Description du projet

L'Agroscope regroupe plusieurs sites répartis sur le territoire national pour la recherche agricole. L'ensemble est rattaché à l'Office fédéral de l'agriculture et fait partie des propriétés de la Confédération. Le site de Conthey a récemment été acquis par le Canton du Valais, à l'exception de deux bâtiments nécessaires à la poursuite des activités de l'Agroscope. Un contrat de collaboration à long terme a été signé entre les deux parties afin de pouvoir y poursuivre des recherches en rapport avec les particularités agricoles cantonales concernant les fruits et les plantes aromatiques. Dans le cadre de cet accord, il a été convenu que les bâtiments, désormais propriétés du Canton, seront réaffectés pour répondre aux besoins de celui-ci.

**Le programme** - Suite à l'acquisition du site, le Canton du Valais souhaite densifier la zone pour offrir les surfaces demandées par plusieurs services. La zone concernée fait partie d'une zone d'intérêt général qui entraîne peu de contraintes constructives. L'intervention globale permettrait d'aménager une quantité de surfaces nettement supérieure à ce qu'on y trouve actuellement. Lors de la mise en forme du cahier des charges, plusieurs services de l'Etat du Valais souhaitaient bénéficier de locaux répondant à leurs besoins spécifiques. Au total, trois services ont été retenus pour occuper le futur centre de compétences de l'Agroscope : la Police cantonale - secteur séquestres, le Centre d'impression et le Service de la culture - secteur des collections archéologiques et muséales.

**L'implantation** - Lorsque les marais de la plaine du Rhône ont été asséchés, l'organisation des parcelles agricoles ont structuré de manière rationnelle la plaine valaisanne et ont tracé des axes orthogonaux sur lesquels les différents réseaux viaires sont venus s'implanter. Ces parcelles ont ensuite été subdivisées en bandeaux de cultures diversifiées rythmant le territoire. L'alternance de vergers et de cultures maraîchères confère une variété et une richesse à ce paysage dont l'image

est bien différente des grandes étendues monotones de monoculture. Ce morcelage du territoire fait partie des thèmes abordés et réinterprétés par le projet. En effet, le bâtiment prend place, au même titre qu'un verger, dans un de ces bandeaux pour s'exprimer et se différencier des bandeaux voisins. Les dimensions du projet se soumettent à cette trame stricte et consentent à intégrer le bâtiment dans son contexte. Son emplacement permet de reconnaître les principaux axes de circulation et d'offrir une réelle porte d'entrée construite au site de l'Agroscope de Conthey.

**Le gabarit** - Tous les bâtiments existants, à une exception près, restent relativement bas et présentent une implantation « longitudinale », dans le sens de la plaine. Au nord, une petite tour émerge au-dessus des autres volumes et se distingue par sa verticalité, atténuée par une végétation abondante provenant du parc adjacent. Au sud, les bâtiments présentent un aspect agricole marqué, qui se trouve renforcé par la présence de nombreuses serres. De manière générale, le site est aujourd'hui relativement discret et bien intégré dans son environnement. La planéité de cet environnement et les importants dégagements visuels motivent le projet à restreindre son impact visuel et de ce fait sa hauteur. La surface construite maximise donc la surface disponible au sol et exploite également un sous-sol dans le but de conserver un bâtiment de faible hauteur. Ce « tapis » bâti se subdivise en six trames accolées, inspirées de la morphologie des serres agricoles, fortement présentes dans la plaine du Rhône et sur le site lui-même.

Le projet trouve son identité dans une expression de façades hybrides, qui allie la simplicité d'un entrepôt agricole à la transparence d'une serre. Au nord et au sud, la succession des pignons fortement vitrés font face à ces versants montagneux qui bordent la plaine et les surplombent. A l'ouest et à l'est, les façades sont perçues comme un front bâti qui crée une frontière et s'étire de manière continue dans le paysage. Cette orientation des façades poursuit la logique des cultures maraîchères existantes et apporte du dynamisme au volume. La dichotomie émanant de ces deux systèmes de façades bien distincts, jeu entre le plein et le vide, permet de fractionner le volume de manière à faciliter son intégration dans le contexte environnant.

**L'organisation** - L'enveloppe unitaire abrite un programme très hétérogène découlant des demandes spécifiques formulées par les trois services représentés. Pour permettre leur cohabitation et maximiser la surface disponible, le bâtiment se développe sur trois niveaux : un sous-sol et deux niveaux hors terre. La diversité du programme offre une grande richesse, tant spatiale que fonctionnelle. En effet, alors que certains services demandent des mesures accrues en terme de sécurité et un certain degré de confidentialité, d'autres souhaitent offrir une réelle vitrine à leur activité et rendre le lieu accessible au grand public. Le projet contient donc deux entités très distinctes : une zone sécurisée pour le service de la police cantonale et une zone publique pour le service de la culture, qui souhaite accueillir chercheurs et classes scolaires. Le centre d'impression ne représentant qu'une faible partie du programme et s'insère de manière discrète dans la zone dédiée à la culture.

Le sous-sol entièrement enterré représente le cœur du programme de la culture qui vont y stocker une grande partie des collections archéologiques et muséales. Les deux étages hors terre assurent quant à eux diverses fonctions liées au programme et au service relatif. Concernant l'organisation intérieure du bâtiment, des escaliers en colimaçon mettent en scène la forme expressive et familière de l'archétype architectural qu'est un volume simple à deux pans. En effet, ces circulations verticales, misent en valeur dans des espaces en double hauteur, soulignent l'interdépendance entre ces deux niveaux. L'ensemble des locaux sont desservis par un couloir central rationnel, qui offre peu de variations, et ces respirations spatiales ponctuelles offrent des espaces généreux nécessaires au bâtiment au caractère fonctionnel. Ces doubles hauteurs localisées tracent un véritable fil rouge qui connectent toutes les entités présentes dans ce bâtiment.

## Intervention artistique

Le projet artistique est ouvert à toutes les formes et tous les supports, en excluant les vidéos et devra par ailleurs ne pas faire usage d'électricité

Le dispositif devra idéalement pouvoir engager un rapport à l'imaginaire du lieu en écho avec ses fonctions. Il respectera les contraintes fonctionnelles, architecturales et techniques du bâtiment tout en recherchant le dialogue avec lui. L'ensemble des actions proposées s'inscriront dans le budget global défini.

**La matérialité** - Le sous-sol se définit par une construction monolithique en béton, soulignant la solidité et l'ancrage de la structure. Les niveaux hors terre sont rythmés par une structure métallique, dont la simplicité et la rationalité offrent une grande modularité pour l'aménagement des espaces. Les locaux sont délimités par des cloisons en bois, revêtues de panneaux plaqués en sapin légèrement blanchis, évoquant les boîtes de conditionnement utilisées par le service de la culture pour protéger les œuvres. Ce choix de matériaux établit un lien pragmatique avec l'utilisation future des espaces, tout en conférant une ambiance chaleureuse et modulable, distincte de l'enveloppe pérenne de la structure. Au niveau des sols, le sous-sol et le rez-de-chaussée, parés d'un sol minéral gris béton, expriment la robustesse. A l'étage, le revêtement minéral, perçu comme une juxtaposition d'éléments, adopte une teinte légèrement beige, renforçant la sensation de légèreté et de suspension au sein de la charpente métallique.

La simplicité d'exécution et la flexibilité souhaitée à long terme ont conduit à une approche où la majorité des installations techniques reste apparente. Ainsi, les plafonds des couloirs et certaines zones spécifiques sont utilisés pour le transit des conduites de ventilation, de chauffage, sanitaires et électriques. Ce choix stratégique garantit une grande accessibilité pour l'entretien et permet des modifications futures sans nécessiter de travaux majeurs. Cette exposition intentionnelle des conduites ne se contente pas de répondre à des exigences fonctionnelles, elle devient également un élément visuel distinctif, témoignant de l'infrastructure nécessaire pour répondre aux besoins opérationnels internes des différents services. La majorité des conduites sont revêtues en matériaux métalliques tels que l'acier galvanisé, l'acier inoxydable et des coques en aluminium, ajoutant une touche industrielle à l'esthétique globale du bâtiment.

**Le périmètre** - Etant donné que l'enveloppe est déjà passablement travaillée et complexe, le périmètre d'intervention en intérieur se limitera aux parties communes et aux aménagements intérieurs, tels que les espaces communs comprenant les zones de double hauteur, les escaliers, les bureaux, les parois intérieures, les portes d'accès aux locaux, les vitrages intérieurs, ainsi que la signalétique générale du bâtiment. Les zones à disposition sont mises en évidence sur le dossier de plans transmis. Certaines zones sont à privilégier, notamment au rez et à l'étage, puisqu'elles accueillent du public et permettent de rendre accessible l'œuvre artistique au plus grand nombre. Certaines zones, telles que le sous-sol, les extérieurs ou certains locaux, peuvent faire l'objet d'une extension du concept artistique développé dans les zones à privilégier. Installer l'œuvre artistique

uniquement dans ces espaces la rendrait peu accessible, puisque seuls certains collaborateurs du site pourront l'apprécier.

Le périmètre d'intervention extérieur se limitera à la surface du terrain dédiée au projet et aux renforcements des zones d'entrée du bâtiment. Les aménagements extérieurs n'étant pas encore planifiés, le type d'intervention est libre, pour autant que les entrées du bâtiment et le transit des véhicules sur le site n'en soient pas gênés. Pour une intervention dans les renforcements des zones d'entrée, cela nécessitera de venir en applique sur l'enveloppe pour ne pas péjorer le planning du chantier et la planification des façades déjà bien avancée.

**Les contraintes** - Le projet artistique respectera les normes et réglementations en vigueur de la sécurité, des normes SIA et des directives du BPA. Il tiendra compte des exigences de pérennité dans le choix des matériaux et de la mise en œuvre. Résistant aux actes de vandalisme ou d'arrachage, il nécessitera un entretien minimum. Il est primordial de ne pas perturber le transit des œuvres, à l'aide de transpalettes et gerbeurs électriques dans l'ensemble du bâtiment. Le projet vise à minimiser les vibrations pouvant être générées par le revêtement de sol, lesquelles risqueraient d'endommager les œuvres en transit. A cet effet, des solutions techniques ont été mises en place pour assurer la planéité des surfaces, évitant toute irrégularité ou relief au niveau des sols. Ces précautions sont essentielles pour garantir la sécurité et l'intégrité des œuvres, tout en facilitant leur déplacement à travers le bâtiment.

### Artistes invités

5 artistes sont invités à présenter un projet :

- 1° Jonas Wyssen
- 2° Sabine Zaalene
- 3° Simon Deppierraz
- 4° Joëlle Allet
- 5° Karim Noureldin

Chaque participant sera rémunéré à hauteur de fr. 3'500.- ttc y compris frais de déplacement et frais divers, pour autant qu'il aura présenté un projet répondant aux conditions de la présente directive.

Les projets deviennent propriété de l'organisateur, les droits d'auteur étant réservés. Le budget à disposition pour la réalisation proprement dite est limité à fr. 140'000.- ttc, comprenant :

- Les frais de reproduction, frais de déplacement, devis et estimations
- La réalisation, montage et mise en place de l'œuvre
- Les honoraires de tiers dont le travail est requis dans l'exécution de l'œuvre

Les honoraires de l'artiste pour le suivi du projet, développement des détails et suivi de la réalisation, montant plafond fr. 20'000.- ttc compris dans le montant total articulé précédemment.

### Groupe d'experts

Un groupe d'expert évaluera les projets déposés par les candidats invités. Il fera une proposition de réalisation au Maître de l'ouvrage.

Présidente du jury            Laurence Schmidlin, directrice du Musée d'art du Valais

Membres                        Paul Bernard, directeur du KBCB, Bienne  
Eveline Notter, historienne de l'art  
et collaboratrice scientifique au CACY, Yverdon-les-Bains  
Philippe Venetz, architecte cantonal  
Alain Dubois, chef du Service de la culture  
Bertrand Vuigner, Police cantonale  
Jean-Marie Michelet, Service de l'informatique  
Jean-Pascal Moret, architecte, bureau mor& architectes

Suppléants                    Magali Barras, cheffe de section et conseillère culturelle  
Muriel Pereira-Coquoz, architecte bureau mor& architectes  
Léonard Dalberto, architecte SIP

### Remise des projets

La date de rendu des projets a été fixée au lundi 14 octobre 2024.  
Quatre projets sur cinq ont été remis à l'organisateur dans le délai fixé.

### Jugement

Le jury s'est réuni le mercredi 30 octobre 2024, date à laquelle les artistes sont venus présenter leurs projets.

### Délibérations finales

Après de longs échanges suivis de votations, le jury a retenu le projet « **Iktara** » de l'artiste Karim Noureldin

### Poursuite du mandat

En tenant compte de la nature de l'intervention artistique et de l'avancement du chantier, le calendrier de réalisation sera déterminé après le jugement. L'artiste lauréat s'engage à en assurer la réalisation avant la mise en exploitation complète du site (août 2025).

PROJET LAUREAT

**IKTARA**

KARIM NOURELDIN

Le jury est séduit par l'apport d'éléments colorés et organiques dans un environnement marqué par une certaine neutralité. Le projet se démarque notamment des autres par sa prise en compte particulière du bâtiment et sa distribution dans l'espace, à différents endroits. Le jury apprécie le lien fait par l'artiste entre art et mobilier, arts plastiques et design, artisanat et objet industriel. Il souligne l'intérêt d'une réévaluation artistique des arts appliqués. Il apprécie encore la possibilité d'une utilisation de l'œuvre par les usagers du site, de par ses deux modalités, bien qu'il aurait aimé en savoir un peu plus sur le prototype apporté par l'artiste, notamment pour se rendre compte de l'apparence des boules allumées. L'occupation de la hauteur de l'espace ponctuée de couleurs et de formes, la distribution de l'installation à travers les lieux et la réflexion sur l'objet de la lampe, à la croisée des usages et des disciplines dans un bâtiment où sont notamment conservées les collections cantonales, convainquent le jury. Ce dernier est aussi persuadé de l'adéquation du projet à l'architecture et de son potentiel car ils renforcent la dimension d'ouverture du site au public, accueillant des centaines de milliers d'œuvres et d'objets. Le jury émet quelques réserves sur le nombre de pièces et sur leur disposition, et encourage grandement l'artiste à collaborer de manière étroite avec les architectes, surtout pour définir les emplacements finaux.





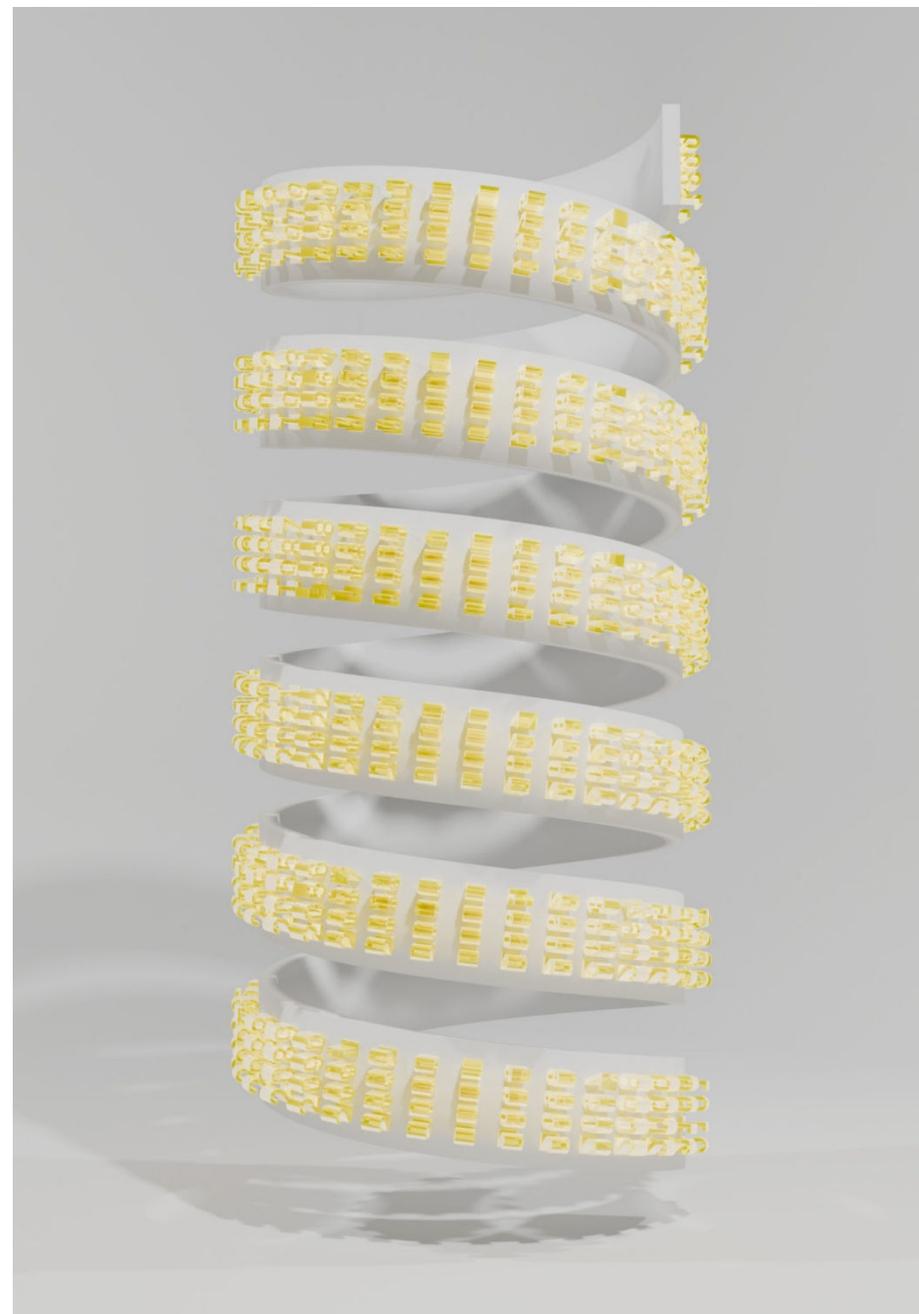
accueil  
échelle 1:50

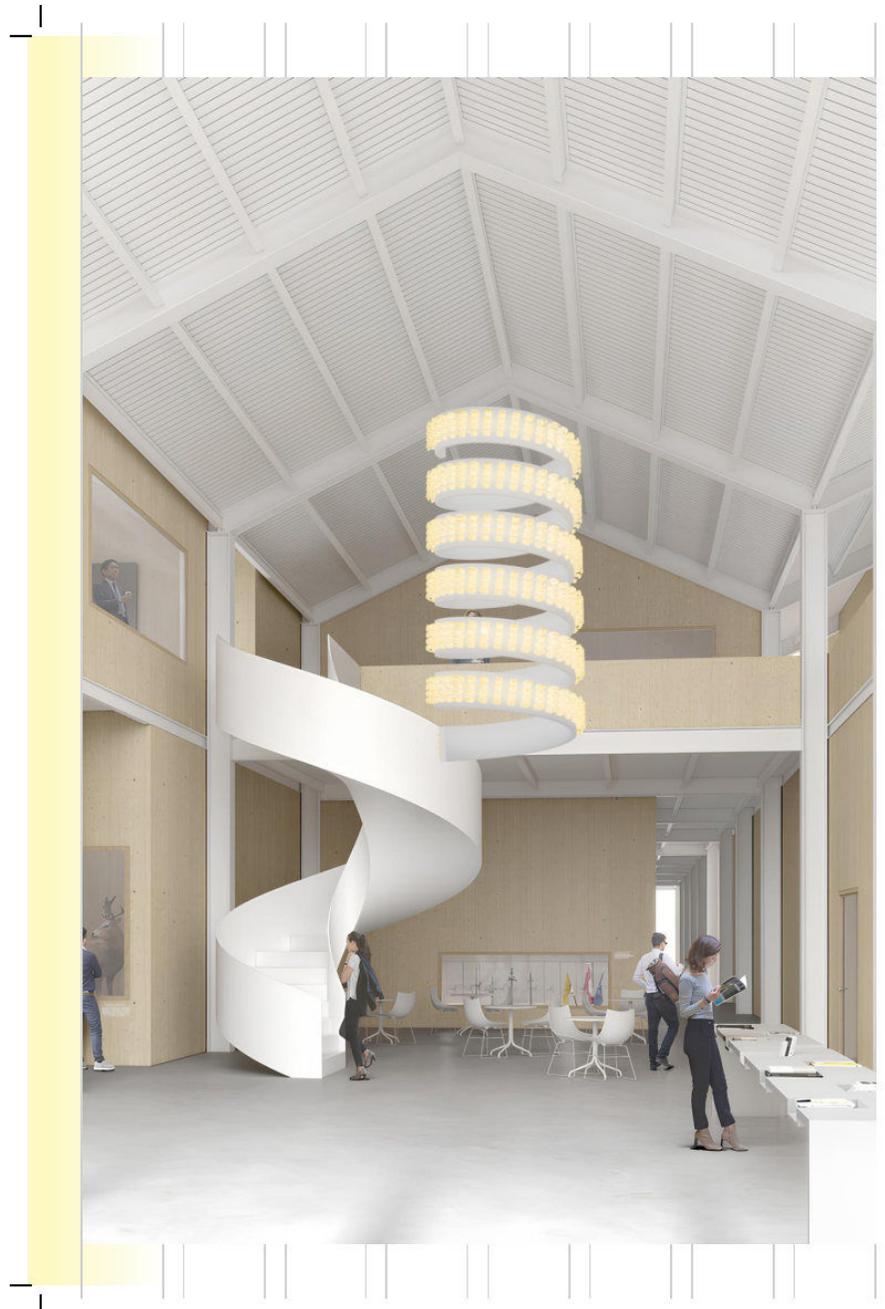
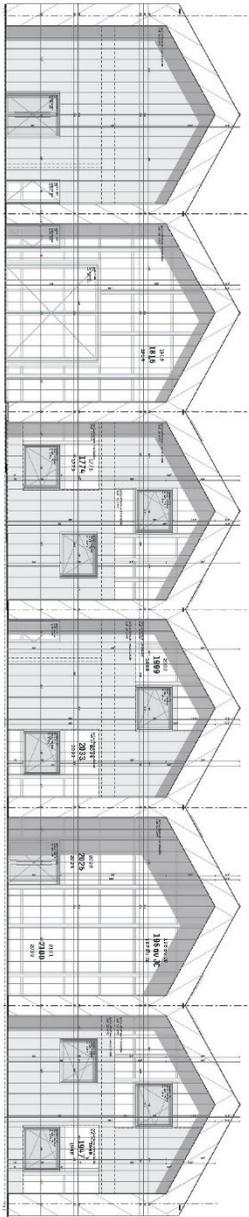


Prototype élément Iktara

## CHRONO I et II JONAS WYSSEN

La capacité des deux propositions à intégrer tous les objets qui seront conservés dans le futur Centre de compétences, mais également tous les employés des lieux, est appréciée par le jury. Les dates qui pourraient être retenues, le seraient en accord avec les trois services concernés, et la réflexion pourrait même être poursuivie ultérieurement avec une dimension numérique. Certains membres du jury trouvent toutefois que les dates envisagées sur la façade, qui seraient éparées, ne témoignent pas de la notion de flux continu du temps souhaitée par l'artiste. *CHRONO I*, la première proposition, est jugée trop prégnante par rapport à l'architecture du hall d'entrée : la forme hélicoïdale de la sculpture, qui rappelle celle de l'escalier, entre en concurrence avec ce dernier. En outre, la visibilité des chiffres en contre-plongée est sujette à caution. La seconde proposition, *CHRONO II*, visible depuis l'extérieur, séduit davantage le jury. En revanche, la visibilité des chiffres depuis l'extérieur, fixés sur la face intérieure de la façade, n'est pas garantie.





## QUARTZ LINE I et II

SABINE ZAALENE

Les propositions, qui consistent en l'acquisition de cristaux alpins, inquiètent car elles vont à l'encontre de la « Loi sur la protection de la nature, du paysage et des sites » (LcPN) du 13.11.1998, selon laquelle les « minéraux rares ou menacés » (art 7.1b) sont des objets de protection de la nature et, donc, propriétés de l'Etat du Valais. Il est en outre interdit de faire commerce des minéraux – seuls des dons seraient par conséquent envisageables. Quoi qu'il en soit, le jury pense qu'il sera difficile à l'artiste de trouver un cristal alpin de grande dimension (environ 50 cm) qui est l'objet de sa première proposition, *Quartz Line I*, et sans lequel celle-ci perdrait tout son intérêt. Si la transparence de l'architecture du futur Centre de compétences est certes évoquée par le cristal, les propositions de l'artiste sont cependant jugées faibles conceptuellement et formellement. Le jeu sur la diffraction de la lumière dans l'espace n'est, par exemple, pas suffisamment approfondi, tout comme le futur sertissage du minéral. La seconde proposition, *Quartz Line II*, qui pourrait être installée sur la mezzanine à proximité de vitrines, semble peu réaliste. La capacité de la lumière à passer à travers les différents cristaux de quartz qui seraient glissés dans cette brèche, est en effet fortement remise en question.



**Quartz line I est un quartz suspendu, lest d'un câble désignant la verticale, la direction de la pesanteur.**

**Comme un fil à plomb tenu par l'architecte, l'archéologue, le maçon, la maçonne.**

**Il s'expose ici comme un outil de menuiserie, de peinture, de savoirs, et comme un trésor en soi.**



Trésor suspendu, le cristal alpin crée une relation particulière avec les très nombreuses pièces de musées conservées dans le sous-sol.

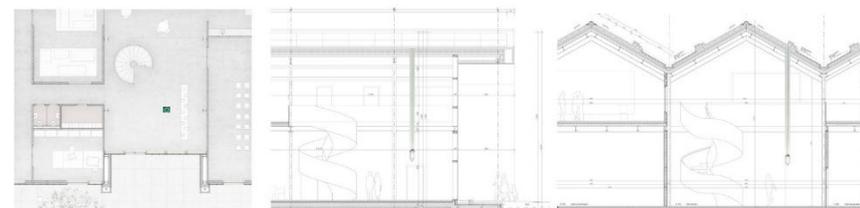


Un quartz régional de très grande taille est recherché, d'environ 50 cm. Ses transparences, ses facettes et réflexions, sa forme amplifient la perception du fil à plomb.

La partie supérieure métallique sera dessinée de façon à être adaptée à la pierre choisie, de la servir en exprimant la référence à l'outil. Suivant la pierre, l'extension de la hauteur ajuste la singularité.

L'ajustement s'avère important pour associer les différents niveaux de perception. Si la pierre est plus brute, le sertissage sera plus délicat et si la pierre est plus délicate, le sertissage plus brut.

Strahnmuseum, Mèrel, VS



Situations quartz

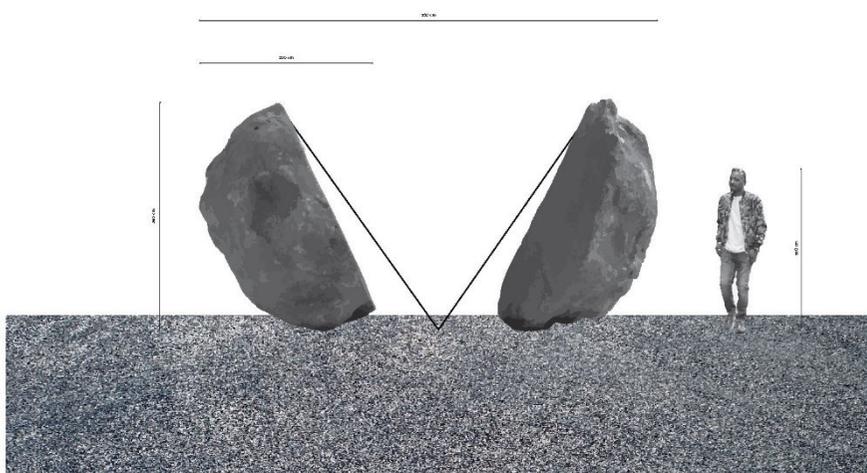


## TAYIYÍ

SIMON DEPIERRAZ

Le jury apprécie la référence aux blocs erratiques et le lien avec la culture locale. Le principe d'une découpe de la pierre et de la révélation de son intérieur séduit le jury. Toutefois, le jury s'interroge, sur la faisabilité du projet : rien que le déplacement d'une telle pierre supposerait une ingénierie considérable, entre la recherche de la pierre qui convienne et son acheminement vers le site. D'importants doutes sont également exprimés quant à la fixation des quatre « quartiers » par des câbles reliés au sol. Cela supposerait de creuser des fondations relativement importantes pour garantir la stabilité et la sécurité. En outre, le jury regrette l'absence de lien manifeste entre l'extérieur et l'intérieur. Le projet, tel qu'il est situé, est perçu comme trop brutal par rapport au bâtiment et contraint l'accès du public. Il est souligné enfin le manque d'originalité de la proposition artistique dans son rapport à la sculpture contemporaine. Si le geste de couper la pierre « comme une pomme » peut sembler intéressant, sa mise en tension apparaît superflue.





TAYIYI Simon Depierreaz Rue du Valentin 59 1004 Lausanne intervention artistique - ASCO - CENTRE DE COMPETENCES MUTUALISE ETERPYS - CONTHEY

**TAYIYI**

La vallée du Rhône, située entre les Alpes valaisannes et bernoises, est le témoin d'une riche histoire géologique et culturelle. Façonnée par d'anciens glaciers, elle est parsemée de blocs erratiques, vestiges des montagnes transportés par la glace. Aujourd'hui immobiles, ces pierres rappellent les transformations du paysage. La commune de Conthey, au cœur du Valais, illustre cet héritage glaciaire à travers ses vignobles, développés depuis l'époque romaine sur des terres façonnées par la nature. Les blocs de pierre de Conthey, présents dans les prairies, sont des témoins du passé. Autrefois objets de culte, leur origine est désormais éclaircie par la science, et ils continuent d'intriguer les visiteurs. Depuis la Préhistoire, l'homme utilise la pierre pour créer outils, monuments et sculptures. Chaque époque redessine ses contours, témoignant à la fois de la maîtrise humaine et de l'humilité face à cette matière immuable. Conthey, avec ses vignobles en terrasses et ses blocs erratiques, symbolise l'interaction entre une géologie ancienne et une culture viticole moderne. La pierre devient un lien essentiel entre passé et présent, unissant savoir ancien et innovation. La pierre incarne une dualité entre force brute et émotions, solidité et symbolisme, qu'elle soit dans des installations modernes ou dans le paysage agricole, soulignant notre lien avec la terre et l'histoire des montagnes environnantes.

**TECHNIQUE**

Une pierre de trois mètres est divisée en quatre parties. L'oeuvre est maintenue en position d'équilibre par un système de câbles d'acier qui relient le sol au sommet des pierres. Ce rocher rappelle une pomme tranchée, évoquant à la fois l'enfance et la curiosité scientifique. Avec ses dimensions supérieures à celles d'un être humain, la sculpture permet d'accéder non seulement à sa structure interne, mais également d'en faire l'expérience physique, rappelant à l'homme son humilité face à la grandeur de la nature.

**MATÉRIAUX**

Pierre: gneiss  
Fondations: béton armé  
Câble : acier inox

**DIMENSIONS**

260 x 530 cm

**EMPLACEMENTS**

Devant l'entrée principale

**PARTENAIRES**

- DreierFrenzel architecture
- Ingphi SA conception et statique
- Joker Metal SA constructeur métallique
- Atelier Frédéric Goncerut mécanique de précision
- Jakob Rope System Fabricant suisse de câbles en acier inoxydable

TAYIYI Simon Depierreaz Rue du Valentin 59 1004 Lausanne intervention artistique - ASCO - CENTRE DE COMPETENCES MUTUALISE ETERPYS - CONTHEY

